

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Emissions et cotations

Valeurs françaises

ATTRAITS PIERRE.

Société Civile de Placement Immobilier
Siège social : 136 rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre
Montant du capital social nominal : 792 800 euros
928 327 204 R.C.S Nanterre.

Durée statutaire : quatre-vingt-dix-neuf ans

Date d'expiration : 10/05/2123

Numéro Siret : 928 327 204 00014

Objet social : acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Responsabilité des associés : conformément à l'article L. 214-89 du Code monétaire et financier et par dérogation à l'article 1857 du Code civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à une fois la fraction dudit capital qu'il possède.

Ouverture du capital

Montant de la première augmentation de capital : conformément à l'article 7.1 des statuts de la SCPI, la Société de Gestion a décidé de procéder à une augmentation du capital social de la SCPI d'un montant de 19 207 200 euros aux fins de porter le capital social de 792 800 euros à 20 000 000 euros, par l'émission de 96 036 parts nouvelles d'une valeur nominale de 200 euros et d'une prime d'émission de 40 euros, soit un prix de souscription de 240 euros en ce compris la commission de souscription de 9,5 % HT du prix de souscription, soit 24 euros TTC par part souscrite.

Date d'ouverture de l'augmentation de capital : 24 juin 2024

Date de clôture de l'augmentation de capital : 31 décembre 2025

Clôture anticipée : l'augmentation de capital pourra être close par anticipation dès que le montant aura été intégralement souscrit.

Montant minimum de souscription à recueillir : si à la date de clôture prévue, le montant n'est pas intégralement souscrit, cette dernière sera limitée au montant des souscriptions reçues, sous réserve que celui-ci représente au moins 75 % de l'augmentation de capital. Dans le cas où le pourcentage de 75 % ne serait pas obtenu, l'augmentation de capital pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Nombre minimum de parts à souscrire pour tout nouvel associé : cinq (5) parts

Modalités de règlement : les parts souscrites sont intégralement libérées en numéraire à la souscription.

La note d'information de la SCPI Attrait Pierre a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa S.C.P.I. n° 24-09 en date du 26 avril 2024.

Elle est disponible au siège social de la Société de Gestion, Groupama Gan REIM, 136 rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre et sur son site internet www.groupamagan-reim.fr, et peut être adressée gratuitement par courrier ou transmise par mail à toute personne qui en ferait la demande.